

Conditions Générales d'Accès à Kalliance® le Jeu

Entre la société Kalliance SAS, 38 rue de la Sarra, 69600, Oullins, au capital social de 20 000 €, immatriculée au registre des sociétés sous le n° SIRET 824 013 320 00018

La société peut être contactée par email via le formulaire de contact en bas de page du site web www.kalliance.fr.

Ci après la « Société ».

D'une part

Et la personne physique ou morale procédant à l'achat des produits et services de la Société
Ci après, le « Client ».

D'autre part, il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La Société est conceptrice et distributrice d'un outil de diagnostic d'équipe (le Jeu) et de la formation qui s'y rattache, à destination de professionnels de l'accompagnement, formateurs, responsables de formations, DRH, et diffusés par l'intermédiaire de démarches commerciales et de son site Internet (<http://www.kalliance.fr>).

Le descriptif des produits et services proposés par la Société peut être consulté sur le site susmentionné.

La société Kalliance se réserve le droit de modifier ces Conditions Générales d'Accès, à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours.

1. Objet et dispositions générales

Les présentes Conditions Générales d'Accès déterminent les droits et obligations des Parties dans le cadre de l'acquisition des droits d'utilisation du Jeu proposés par la Société.

Ces Conditions Générales d'Accès sont consultables sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.kalliance.fr.

La Société s'assure également que leur acceptation soit claire et sans réserve en proposant sur le bulletin d'inscription à imprimer une mention d'acceptation de ces Conditions Générales. Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales d'Accès, et les accepter sans restriction ni réserve. Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins. Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou bien de valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire, les informations enregistrées par la Société constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

2. Prix :

Les prix des formations et licences d'exploitation vendues sont indiqués sur le site web de la Société en Euro, hors taxe. Trois catégories ou types de Clients sont identifiées : les Coach, consultants et professionnels indépendants (personnes physiques), les Cabinet de groupe de coachs, consultants, conseils et les Entreprises (personnes morales).

Le prix de la formation est fonction du type de Client (personne physique ou personne morale).

Le prix de la licence d'exploitation du Jeu est fonction du type de Client et de la durée d'engagement pour les personnes morales.

Pour les personnes morales, le prix de la formation et de la licence est aussi fonction du nombre de Client inscrits pour la même structure.

Pour toute inscription aux formations à caractère collectif, à partir de 2 personnes d'une même structure, veuillez contacter la Société, pour obtenir une tarification spécifique et personnalisée.

Toute révision tarifaire des produits et services fera l'objet d'une information sur le site Web de la Société.

3. Engagement de Formation

Tout Client se manifestant pour s'inscrire à la formation (par quel que moyen que ce soit, site Web, rencontres, téléphone, courriel...) sera recontacté par la Société pour valider avec lui l'adéquation entre son profil professionnel et le profil requis par la Société en termes de prérequis. Si la Société estime que le

Conditions Générales d'Accès à Kalliance® le Jeu

profil du Client ne correspond pas au profil requis, elle se réserve le droit de suggérer au candidat d'effectuer une mise à niveau de ses connaissances en matière d'accompagnement d'équipes.

Un formulaire de pré-inscription aux formations est disponible sur le site www.kalliance.fr.

Le candidat se pré-inscrit en choisissant sa session, puis il télécharge le bulletin d'inscription au bas de ce formulaire.

Seul le renvoi par courrier postal ou courriel de celui-ci à la Société, dûment complété et signé, accompagné du règlement de l'acompte de 30%, valide l'inscription effective du candidat à la formation, sous réserve d'un profil professionnel validé.

Pour les inscriptions issues d'un participant résidant hors de France, le bulletin d'inscription sera accompagné d'un virement bancaire au compte de la Société selon l'IBAN mentionné sur le bulletin d'inscription. (Voir l'article 6 pour les conditions de règlement).

La Société demande à ce que toute inscription soit effectuée au plus tard 30 jours avant la date de début de la formation. Toutefois, la possibilité de s'inscrire au-delà de cette limite existe, en fonction du nombre de places encore disponibles (le candidat peut être mis en liste d'attente).

4. Conclusion du Contrat de Licence

À l'issue de la formation certifiante, un contrat de licence est conclu entre la Société et le Client sous réserve que le Client ait validé cette formation.

Ce contrat de licence précise les conditions d'utilisation du Jeu et de l'application Web rattachée. Il précise également les garanties qu'offre la Société vis à vis du Client, les conditions financières d'accès aux droits d'exploitation du Jeu, ainsi que les clauses de propriété intellectuelle. Y sont précisées aussi les clauses de durée du contrat de licence, de résiliation du contrat et de confidentialité sur les contenus du Jeu.

5. Produits et Services

Les Produits et Services fournis par la Société sont, à ce jour :

- Un produit dénommé « Kalliance® le Jeu » sous forme d'une boîte avec ses accessoires.
- Une application web on line nécessaire à l'animation du Jeu
- Une formation certifiante à l'utilisation du produit « Kalliance® le Jeu »
- Une licence d'exploitation du produit « Kalliance® le Jeu »
- Un service d'assistance au marketing du Client, en lien avec le Jeu.
- Un service documentaire en téléchargement disponible via le site de la Société.

6. Conditions de règlement

Le règlement des formations s'effectue en deux temps, selon les modalités suivantes :

1. Le versement d'un acompte de trente pour cent (30%) à la signature du bulletin d'inscription, trente (30) jours au plus tard avant le début de la formation. Cet acompte est versé soit par un chèque bancaire joint au bulletin, soit par un virement bancaire, effectué par le Client. Pour les inscriptions provenant d'un pays hors France, le Client devra verser l'acompte en effectuant un virement bancaire sur le compte de la Société.
2. Le versement du solde de la formation sera effectué par chèque bancaire ou par virement bancaire (notamment pour les Clients hors France) sur le compte de la Société, au plus tard deux (2) jours francs **avant** le début de la formation.

En cas de non règlement dans les délais impartis du solde de la formation, des pénalités pourront être réclamées au Client selon les modalités mentionnées sur la facture.

En cas de retard de paiement, une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliquée, à laquelle s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.

Conditions Générales d'Accès à Kalliance® le Jeu

Le règlement des licences doit être effectué selon les modalités suivantes :

- Le règlement de la licence annuelle débute à l'issue de la formation, et s'effectue en une fois soit par chèque, soit en fournissant un RIB (IBAN + BIC) pour permettre un prélèvement annuel, mis en place par la Société.

Les coordonnées bancaires de la Société sont les suivantes :

CIC Lyon République IBAN : **FR76 1009 6180 0200 0785 7620 106** BIC : **CMCIFRPP**

Elles sont aussi mentionnées sur le bulletin d'inscription à la formation.

7. Conditions d'annulation, de report, de remplacement et de défection avant la formation

Pour être valide et prise en compte, toute annulation ou modification doit être communiquée à Kalliance® par courrier postal ou électronique à lejeu@kalliance.fr.

Annulation avant la formation :

Toute annulation d'une inscription quel que soit le moment où elle intervient, entraîne la perte de l'acompte versé par le Client (30% du montant de la formation).

Remplacement :

Un remplacement de participant inscrit à une formation est admis, sans frais, sous réserve que le client défectueux en informe par courrier postal ou électronique la Société au plus tard quatorze [14] jours francs avant la date du début de la formation, en lui transmettant les noms et coordonnées du remplaçant ; la société doit recevoir dans ce même délai le règlement de la totalité de la formation du participant remplaçant ; à défaut, la demande de remplacement ne sera pas prise en compte. Sous réserve du respect du délai ci-dessus exposé, le remboursement du client défectueux sera effectué par la Société, soit par chèque, soit en cas règlement par virement bancaire, par virement.

Report :

Un report d'inscription sur une session de formation ultérieure est admis, sans frais, sous réserve que le Client en informe par courrier postal ou électronique la Société au plus tard quatorze [14] jours francs avant la date du début de la formation. L'acompte versé reste au bénéfice de la Société. Si un changement de tarif est intervenu entre temps, le tarif initial restera en vigueur.

Défection :

Toute formation à laquelle le client ne s'est pas présenté ou à laquelle il n'aurait assisté que partiellement entraîne le règlement de ladite formation dans sa totalité.

Annulation du fait de la Société

La société se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, ou en cas de force majeure, d'annuler cette formation au plus tard quatorze [14] jours calendaires avant la date prévue. La Société proposera des nouvelles dates de formation. Au cas où aucune date ne convient au Client, Il sera remboursé de son règlement en totalité.

8. Limites de responsabilité

La responsabilité de la Société ne peut être engagée suite à une utilisation dégradée et dommageable du Jeu, lors d'une prestation effectuée par un de ses membres certifiés.

9. Droits de propriété intellectuelle

Les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive de la Société. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes Conditions Générales. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

Conditions Générales d'Accès à Kalliance® le Jeu

10. Force majeure

L'exécution des obligations de la Société au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. La Société avisera le Client de la survenance d'un tel évènement dès que possible.

La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs à la Société, imprévisibles et indépendants de la volonté de la Société, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher.

Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par Internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs à la Société.

11. Nullité et modification de clauses

Si l'une des clauses des présentes Conditions Générales était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres clauses qui demeureront en vigueur entre les parties.

12. Protection des données personnelles

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles vous concernant. En adhérant à ces Conditions Générales, vous consentez à ce que la Société collecte et utilise ces données pour la réalisation des différents contrats relatifs à son activité.

En saisissant votre adresse email sur notre site, vous pourrez recevoir des courriels contenant des informations et des offres concernant des produits/services édités par la Société. Vous pouvez vous désinscrire à tout instant de nos courriels. Il vous suffit pour cela de cliquer sur le lien présent à la fin de ceux-ci.

Le Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, entré en vigueur le 25 mai 2018 renforce et unifie la protection des données personnelles des résidents européens. Afin de respecter les obligations de ce règlement, Kalliance s'engage à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données. Dans le cadre de cet engagement, nous avons mis à jour le document sur la protection de vos données personnelles sur : <http://www.kalliance.fr/politique-de-confidentialite/>

Pour toute question relative à la protection de vos données, vous pouvez nous contacter par courrier adressé au siège de la société ou par courrier électronique à dataprotect@kalliance.fr

13. Droit applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, sont soumises au droit français.
